



**CUVERVILLE-EN-CAUX**

**CONSEIL MUNICIPAL**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU  
17 novembre 2025**

## SOMMAIRE

Appel nominal.....	3
Election du secrétaire de séance.....	3



Département de la Seine Maritime  
 Arrondissement du Havre  
 Canton d'Octeville sur Mer  
 Commune de  
 CUVERVILLE-EN-CAUX

*L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept novembre, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre LEMETAIS, Maire.*

**Etaient présents** : Mme et MM. Pierre LEMETAIS, Karima JOSSELIN, David LAURENT, Sylvain LEMESLE, Thierry ROBERT.

**Absents excusés** : M. Gaëtan DUPONT, Mme Vanessa GRENET, Mme Valérie HEROUARD (pouvoir à M. Sylvain LEMESLE), M. Baptiste REY (pouvoir à M. David LAURENT).

**Absents** : M. Nicolas MICHEL, M. Jean-Yves ROBERT.

**Secrétaire de séance** : M. Thierry ROBERT.

**NOMBRE DE MEMBRES** :

- En exercice : 11
- Présents : 5
- Votants : 7

**DATE DE CONVOCATION** : 10.11.2025

**DATE D’AFFICHAGE** : 10.11.2025

La séance est ouverte à 19h00 sous la présidence de Monsieur le Maire.  
 Il salue les membres du Conseil Municipal présents.

### **APPEL NOMINAL**

Sont présents :

- Madame Karima JOSSELIN
- Monsieur David LAURENT
- Monsieur Sylvain LEMESLE
- Monsieur Thierry ROBERT

Sont excusés :

- Monsieur Gaëtan DUPONT
- Madame Vanessa GRENET
- Madame Valérie HEROUARD ayant donné procuration à Monsieur Sylvain LEMESLE
- Monsieur Baptiste REY ayant donné procuration à Monsieur David LAURENT

Sont absents :

- Monsieur Nicolas MICHEL
- Monsieur Jean-Yves ROBERT

### **ELECTION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur le Maire désigne, avec l'accord collectif, Monsieur Thierry ROBERT comme secrétaire de séance.

Aux termes de l'article L.2121-17 du CGCT, le conseil municipal ne peut délibérer valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Pour que le quorum soit atteint, il est nécessaire que le nombre de membres en exercice du conseil municipal qui sont effectivement présents à la séance soit supérieur à la moitié du nombre de membres en exercice du conseil municipal ; le nombre étant le cas échéant arrondi à l'entier supérieur.

A l'ouverture de la séance du Conseil Municipal du lundi 17 novembre 2025, Monsieur le Maire fait le constat d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance.

La séance a été levée à 19h05.

Le Secrétaire de séance

Thierry ROBERT



Le Maire

Pierre LEMETAIS

